

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/320

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 28 septembre 2020

OBJET :

**ADOPTION DU
REGLEMENT
INTERIEUR DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le deux octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LÉTOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATION(S) : Madame Véronique PETIT pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Gildas PONTOIZEAU pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

EXCUSÉ(S) : Monsieur Christophe VIGIER

ABSENT(S) : Madame Gwendoline PLUQUET

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Corinne TANGE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2121-8 ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 ;

Monsieur le Maire propose d'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal.

Le Conseil municipal ;
Après avoir pris connaissance dudit règlement ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

ADOpte le règlement intérieur du Conseil municipal de Chaumontel tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 05 octobre 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA